

# Saint Léger De Montbrun



*Nouveau groupe scolaire 1.2.3. Soleil*

**Bulletin Municipal N°29**

**Année 2013**



**ASSURANCE • BANQUE  
ÉPARGNE • SERVICE**

Groupama Centre-Atlantique  
DIRECTION RÉGIONALE DE NIORT  
9, avenue Victor Leclerc - 79100 THOUARS  
Tél. : 05 49 66 67 29 - Fax : 05 49 66 40 24  
www.groupama-centre-atlantique.fr

## MARBRENERIE PORTET

Un artisan marbrier à votre service

**CAVEAUX - MONUMENTS**

Atelier de Gravures

Magasin d'articles funéraires

Travaux mini-pelle

Exposition permanente  
de monuments

**Fabricant d'articles funéraires**

Z.A. Rte d'Argenton-les-Vallées - STE RADEGONDE - 05 49 66 07 29



Couverture  
Zinguerie  
Rénovation

# Guy DIGUET

6, rue du Lavoir - 79100 ST-LÉGER-DE-MONTBRUN  
Tél. 05 49 96 72 83



# SAJEB

Exploitation Forestière - Scierie

18, rue Raymond-Duplantier  
ORBÉ - 79100 ST LÉGER DE MONTBRUN  
Tél. 05 49 96 78 86 - Fax 05 49 96 75 61  
e.mail : sajeb@wanadoo.fr



**VRERES**

Philippe Piou, responsable commercial  
Marc Landais et Sylvain Mainard,  
responsables magasin et silo.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h  
Tél. : 05 49 96 70 08 - Fax 05 49 96 74 44

Coopérative agricole Terrena Poitou, siège social Avenue Thomas Edison  
BP 90159 - 86961 FUTUROSCOPE CEDEX  
Tél. : 05 49 49 44 44

## GUERET

CARRELAGE  
FAÏENCE  
CHAPE FLUIDE  
CLOISONS-SÈCHES  
PLÂTRERIE  
AÉROBLUE®  
ÉTANCHEITÉ À L'AIR

Aménager et habiller vos espaces de vie.

**SARL GUERET**  
1, route de Missé  
79100 SAINT JEAN DE THOUARS  
Tél. : 05 49 66 66 32

**SARL GUERET CARRELAGE**  
341 rue Gustave Eiffel - Z.I. la Saulaie  
49700 DOUE LA FONTAINE  
Tél. : 02 41 52 37 84

**SARL GUERET DU PAYS LOUDUNAIS**  
13 r Forges  
86200 LOUDUN  
Tél. : 05 49 98 90 52

## JC Informatique

**DÉPANNAGE**  
Déplacement sur site

**Vente - Location**

Conseil - Formation - Réseaux

17, avenue Victor-Hugo **THOUARS**

**05 49 66 14 46**

Courriel : sarl.jcinformatique@orange.fr

Site internet :



## SARL OIRON Garage

79100 OIRON

Tél : 05 49 96 54 15 - Fax : 05 49 96 56 72

**Mécanique Toutes Marques**

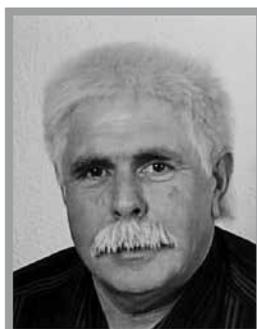
**Vente Neuf & Occasion**



# Sommaire

LE MOT DU MAIRE .....	3
<b>LA VIE COMMUNALE :</b>	
Les services de ma commune .....	4
Infos pratiques .....	5
<b>EN BREF :</b>	
Etat civil .....	6
Pique-nique VRERES, Repas CCAS ...	6
Tickets piscines et Centre de loisirs .	7
Vente des bâtiments scolaires .....	7
Recyclage textiles .....	8
Réduire la vitesse en agglomération .	8
Le Plan d'Accessibilité de la Voirie ...	8
Procédures catastrophes naturelles :	
maisons fissurées .....	9
Exposition sur le dolmen	
de Puyraveau .....	10
Jeu de mots sur la commune .....	11
<b>BUDGET COMMUNAL :</b>	
Les réalisations 2013 .....	12
<b>L'ECOLE :</b>	
Nouveau groupe scolaire : .....	13
La vie de l'école : .....	14-15
<b>2014 :</b>	
Recensement de la population : .....	16
Elections municipales, communautaires	
et européennes .....	17
<b>NOS ASSOCIATIONS :</b>	
Gymnastique Volontaire .....	18
Les mordus du théâtre .....	19
Comité des Fêtes .....	20
Association Parents d'élèves .....	21
Association de Chasse Communale .....	22
Club «Nous Tous» .....	22
Anciens combattants .....	23
Nostalgia .....	23
Ping-Pong Club .....	24
Tennis- Club Montbrunois .....	25
Union Sportive de Vrères .....	26
<b>EVENEMENTS 2014 :</b>	
Calendrier des fêtes et manifestations	
2014 .....	28

# Le mot du Maire



La célébration d'une nouvelle année est un exercice incontournable dans la fonction de Maire et le bulletin municipal représente un rituel immuable en Janvier qui a jalonné mes deux mandats successifs. C'est une manière solennelle et conviviale à la fois de vous faire part de nos réalisations et de vos préoccupations qui sont aussi les nôtres, qui parfois sont difficiles à mettre en œuvre, mais que nous nous attachons à réaliser au mieux.

Le projet majeur de notre mandat était le regroupement des bâtiments scolaires sur un seul lieu. Ce projet s'est réalisé avec la commune de St Martin de Mâcon et a donné à nos deux collectivités l'outil indispensable pour leur avenir.

## Nous avons également réalisé :

- le réseau d'eaux pluviales à Vrères qui était sous dimensionné et absolument nécessaire,
- un lotissement de trois parcelles aujourd'hui toutes vendues et les constructions terminées
- la viabilisation de la rue du pont de Lavaux à Orbé qui a permis de refaire le réseau d'eaux pluviales et de dévier l'eau vers la vallée de beauvais permettant ainsi l'accession à la propriété.

Toutes ces réalisations ont permis ou vont permettre le développement de notre commune. La communauté de communes a réalisé le réseau d'assainissement à Vrères.

Nous arrivons au terme de notre mandat dans trois mois. Les élections étant fixées le 23 Mars et 30 Mars prochain avec un nouveau mode de scrutin, le vote par liste entière. Une nouvelle équipe sera élue et va arriver avec de nouvelles idées pour permettre le développement de notre collectivité.

Cela dit, je dois vous faire une confidence. Après avoir murement réfléchi, je ne me représenterai pas aux élections de Mars prochain. Je quitterai donc mes fonctions après élection du nouveau Maire, après dix neuf années de présence au conseil municipal et treize années de Vice-présidence à la communauté de communes du Thouarsais (qui va passer à 33 communes au premier Janvier 2014 et qui représentera 36 382 habitants). Sachez que j'ai exercé mes fonctions de Maire et Vice-président avec conviction et passion. Ces deux fonctions sont enrichissantes et représentent beaucoup de responsabilités. Une page va se tourner et une autre va s'écrire. Ainsi va la vie d'un élu...

**Je remercie toutes les personnes qui ont travaillé avec moi :** mes conseillers municipaux pour leur présence au conseil municipal et leurs prises de décisions, les présidents(es) d'associations qui sont un vrai lien social pour notre collectivité.

Un remerciement à tout le personnel qui œuvre pour le bien-être de nos concitoyens, les services techniques, le service administratif, car sans eux nous serions un peu perdus ! Merci à vous tous. Je remercie également tout le personnel des écoles, les enseignants pour leur travail auprès de nos enfants. Vous pouvez vous féliciter car vous êtes des éléments qui font progresser et qui dynamisent notre commune.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et tous une bonne et heureuse année, joyeuse, de santé, de prospérité pour vous et votre famille, vos amis.

Voilà, la page va se tourner et je remercie toutes les personnes qui m'ont fait confiance de 1995 à ce jour et vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour 2014.

Le Maire,  
**Jean Jaques Petit**

# Les Services De Ma Commune

## Mairie

### Le secrétariat est ouvert au public :

Lundi : 16h30 – 18h30  
Mardi : 10h30 – 12h00  
Mercredi : 16h00 – 18h00  
Jeudi : 13h30 – 15h30  
Vendredi : 16h30 – 18h00

### Nos coordonnées :

Tél. : **05.49.96.70.01** – Fax : 05.49.96.72.01

E-mail : [mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr](mailto:mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr)

Site internet : [www.st-legerdemontbrun.fr](http://www.st-legerdemontbrun.fr)

Pour rencontrer Monsieur le maire prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

### Ecole :

Groupe Scolaire «1.2.3 Soleil»

1, Impasse des Terres fortes – Saint Léger de Montbrun

Tél. : **05.49.96.70.26**

L'école est gérée par le Syndicat Intercommunal pour le Fonctionnement de l'Unité Pédagogique (SIFUP) de Saint-Martin-de-Mâcon / Saint Léger de Montbrun.

Pour toute question relative à l'inscription scolaire, la cantine, la garderie et le transport scolaire, contactez le SIFUP aux coordonnées suivantes :

SIFUP ST MARTIN DE MACON/ST LEGER DE MONTBRUN

20 rue Charles Léopold Aubert

79100 ST MARTIN DE MACON

Tel : **05.49.96.70.34**

E.mail : [mairie.stmartindemacon@wanadoo.fr](mailto:mairie.stmartindemacon@wanadoo.fr)

### Bibliothèque :

La bibliothèque départementale met à votre disposition des livres à la mairie. Le prêt est gratuit.

Service d'Aides ménagères :

A.D.M.R. de Oiron : **05.49.96.54.49**

### Portage de repas :

Maison de retraite de Oiron : **05.49.96.51.12**

Pour tous vos dossiers de demande d'aide sociale, d'APA, vous devez prendre rendez-vous avec Katy MARTIN à la mairie au **05.49.96.70.01**

**Assistante sociale :** si vous souhaitez rencontrer une assistante sociale, adressez-vous au centre médico-social de Thouars – Rue Gambetta – **05.49.68.07.33**

### Ordures ménagères :

Les ordures ménagères sont collectées le lundi matin.

Sortir les poubelles le dimanche soir.

Si le lundi est férié, la collecte s'effectue le mardi.

Les bornes d'apport volontaire sont à votre disposition dans les villages de Chenne, Puyraveau, Orbé, Vrères et Meulle pour le verre, les papiers, les petits cartons, le plastique et le fer.

### Déchetterie :

Deux déchetteries sont à votre disposition :

#### ● Déchetterie du Grand Rosé

les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 18h30

#### ● Déchetterie de Taizé

le mardi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 18h30

le samedi de 8h45 à 12h15.

### Service des eaux :

S.E.V.T. de Thouars – **05.49.66.01.06**

### Electricité :

SEOLIS – Ste-Radegonde-des-Pommiers – **05.49.66.06.08**

### Nos équipements :

Pour vos fêtes de famille, vos mariages, vos réunions vous disposez de trois salles situées à Vrères :

- la salle socio-éducative (jusqu'à 240 personnes)
- la salle annexe de la salle socio-éducative (de 45 à 50 personnes)

Ces deux salles communiquent et peuvent être louées ensemble ou séparément.

- la salle Pierre Quétineau (jusqu'à 100 personnes)

### Tarifs 2014 de location des salles pour les particuliers domiciliés sur la commune, dans un but non lucratif :

- Salle Pierre Quétineau : 62 €
- Salle socio-éducative seule : 140 €
- Salle annexe seule : 46 €
- L'ensemble des deux salles : 175 €

Lave-vaisselle : 25 €

Location micro : 15 €

Entre le 15 octobre et le 15 avril un forfait chauffage de 62 € (grande salle), de 26 € (salle annexe) et de 31 € (salle Quétineau) vous sera demandé.

Si vous louez une salle pour plusieurs jours, vous bénéficiez d'un demi-tarif à compter du 2<sup>ème</sup> jour consécutif de location.

A chaque location, vous devez verser une caution de 152 €. Pour les locations à compter du mois de mai jusqu'en septembre, il est préférable de réserver huit à douze mois avant.

### Tarifs 2014 de location de salles aux associations communales :

#### ● But non lucratif :

Salle socio-éducative : gratuite en semaine ; week-end et jours fériés : 56 €

Salle annexe : gratuite

Salle Pierre Quétineau : 62 €

#### ● But lucratif :

Salle socio-éducative : 108 €

Salle socio-éducative et annexe : 124 €

Pour toutes les associations communales, une location par année soit de la salle socio-éducative soit de la salle Pierre Quétineau est accordée à titre gracieux.

Pour toutes ces locations, le forfait chauffage est dû entre le 15 octobre et le 15 avril.

# Infos Pratiques

FORMALITÉS	LIEU	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	REMARQUES
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	<b>La présence du demandeur est obligatoire.</b> – votre ancienne carte d'identité (en cas de renouvellement ou de modification) – 2 photos d'identité. – 1 justificatif de domicile à votre nom. – copie intégrale de l'acte de naissance si l'ancienne carte est périmée depuis plus de 2 ans ou si votre situation matrimoniale a changé.	Gratuit ou 25 € en timbres fiscaux en cas de perte ou vol	– Apporter votre ancienne carte d'identité en cas de renouvellement ou modification – En cas de perte ou de vol, apporter votre déclaration. – Accord de l'autorité parentale pour les mineurs (présence d'un parent obligatoire)
Passeport biométrique	Retirer un formulaire à la mairie de ST LEGER DE MONTBRUN puis prendre Rendez-vous à la Mairie de Thouars	<b>La présence du demandeur est obligatoire</b> – copie intégrale de l'acte de naissance – 2 photos d'identité. – 1 justificatif de domicile à votre nom. – Ancien passeport.	1 timbre fiscal à 86 € (adultes) ou 42 € (15 à 18ans) ou 17 € (-15 ans)	– Apporter votre ancien passeport en cas de renouvellement ou de modification. – Accord de l'autorité parentale pour les mineurs (présence d'un parent obligatoire)
Autorisation de sortie du territoire d'un mineur		Pour un voyage dans l'Union Européenne la carte d'identité suffit. Hors Union européenne, le passeport est nécessaire.	/	Pour assurer la protection des mineurs, une interdiction de sortie de territoire et une opposition à la sortie du territoire sont possibles en cas d'urgence.
Carte grise	Mairie ou Préfecture	– Certificat d'immatriculation. – Certificat de cession – 1 pièce d'identité. – L'ancienne carte grise – Justificatif de domicile.	Varie en fonction de la puissance et de l'âge du véhicule. Pour les anciennes immatriculations, en cas de changement de domicile 2.50 € de frais d'acheminement	En cas de changement de domicile, le changement d'adresse sur la carte grise est obligatoire. Pour les nouvelles immatriculations joindre une copie de la carte grise. Pour les anciennes immatriculations, joindre l'original de la carte grise
Casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue de Landreau 44079 Nantes Cedex 1	Indiquer son état civil et adresse.	/	Pour les personnes nées à l'étranger, 23 allée d'Orléans 44035 Nantes Cedex.
Copie intégrale de l'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénom et date de naissance	/	Joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse.
Copie intégrale de l'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer noms, prénoms des époux et la date du mariage.	/	Joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse.
Copie intégrale de l'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Date du décès, nom, prénom.	/	Joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse.
Liste électorale	Mairie du domicile	– Carte d'identité ou livret de famille. – Justificatif de domicile.	/	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste. Inscription avant le 31 décembre.
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu du mariage	Noms, prénoms des époux, la date et lieu du mariage, la date et lieu de naissance des enfants.	/	En cas de perte ou de séparation des époux.
Recensement militaire à partir de 16 ans	Mairie du domicile	La personne exerçant l'autorité parentale doit être présente.	/	Obligatoire pour tous les jeunes ayant atteint 16 ans.
Certificat d'urbanisme	Mairie ou Communauté de Communes du Thouarsais	Toute personne intéressée par un terrain.	/	Se renseigner en mairie.
Permis de construire (PC) ou déclaration préalable (DP)	Mairie ou Communauté de Communes du Thouarsais	– Dossier PC si travaux de + de 20 m2 – Dossier DP si travaux de – de 20 m2	/	Pour toutes constructions ou modifications de l'existant.
Stock de vins	Mairie	Déclarations en mairie avant le 31 août de chaque année.	/	
Récolte de vins	Mairie	Déclarations en mairie avant le 25 novembre de chaque année.	/	
Concession au cimetière communal	Mairie	Les demandes sont à effectuer en mairie.	Tarifs 2014 : 30 ans : 41 € le m <sup>2</sup> 50 ans : 70 € le m <sup>2</sup>	Pour déposer les cendres d'un défunt : – Columbarium : 359 € (30 ans) – caverne : 330 € (30 ans)

# En Bref

## Etat civil

### NAISSANCES

Le 05 décembre 2012, **Maéline GRIVault** née à SAUMUR,  
Le 05 décembre 2012, **Maxime GRIVault** né à SAUMUR,  
Le 18 décembre 2012, **Logan GAUDUCHEAU** né à ST BENOIT LA FORET (37),  
Le 27 février 2013, **Jules PAIROCHON** né à BRESSUIRE,  
Le 02 mars 2013, **Lucas CHARRUAU** né à BRESSUIRE,  
Le 06 mai 2013, **Jules LEBOIS MARSAULT** né à ST BENOIT LA FORET (37),  
Le 15 mai 2013, **Arthur BOUJU** né à BRESSUIRE,  
Le 25 mai 2013, **Mathilde PIERRET** née à SAUMUR,  
Le 09 juin 2013, **Thomas MALOYER** né à BRESSUIRE,  
Le 17 juillet 2013, **Mathilde TERRY** née à BRESSUIRE,  
Le 08 septembre 2013, **Maxence ANGIBault** né à BRESSUIRE,  
Le 13 septembre 2013, **Sohan TANTI** né à SAUMUR,

### MARIAGES

Le 13 juillet 2013, **Valérie PAINEAU & Guillaume PROUST**,  
Le 17 août 2013, **Jeannine BOTON & Michel SENECHAULT**,  
Le 31 août 2013, **Janine BOUL & Jean GUERET**,

### DÉCES

Le 11 janvier 2013, **Jean-Jacques MACHEBEUF** âgé de 63 ans.  
Le 11 avril 2013, **Hervé MANCEAU** âgé de 68 ans.  
Le 04 juin 2013, **Denise GORRY veuve DELAVault** âgée de 90 ans.  
Le 05 août 2013, **Robert DOUET** âgé de 81ans.  
Le 02 décembre, **Olivier MOREAU** âgé de 43 ans.

## Pique-Niques dans Nos Villages

Cette année, pour la première fois un pique-nique a été organisé dans le village de Vrères où une cinquantaine de personnes sont venues partager ce moment de convivialité.



Dans les autres villages de la commune aussi, des bénévoles ont organisé des journées pique-niques qui se sont déroulées à Chenne, Daymé, Rigny, Tillé.

Tous les participants ont apprécié ces moments d'échanges intergénérationnels entre voisins et vous invitent l'année prochaine à les retrouver encore plus nombreux !!!

## Repas Du Ceas 2013



Le samedi 05 octobre 2013, les aînés de notre commune se sont retrouvés comme chaque année autour d'un repas organisé par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Léger de Montbrun. Ils étaient 104 convives pour cette journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur, grâce aux scénettes jouées par la troupe des "Mordus du Théâtre".

La musique était aussi au rendez-vous avec le bal assuré par "Flash Musette" et les danses de l'association "Nostalgie".

Merci à tous pour votre participation.

# En Bref

## Opération Tickets Piscine



La commune finance l'achat de 5 tickets de piscine pour les jeunes âgés de 12 à 16 ans, nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et le 31 décembre 2002.

Vous pourrez bénéficier de cette opération dès le début de la saison estivale. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de la mairie !

En 2013, 32 enfants qui ont bénéficié de cette prestation.

## Séjour Des Enfants En Centre De Loisirs Sans Hébergement

Le Conseil municipal peut allouer une participation financière de 7 euros par enfants et par jour pour un maximum de 10 jours par année civile aux parents dont les enfants, âgés de 3 à 11 ans, domiciliés sur la commune fréquentent les centres de loisirs sans hébergement, pendant les vacances scolaires (petites et grandes vacances). L'aide financière est accordée en fonction des revenus de la famille.

Renseignez-vous auprès de la mairie.

En 2013, 12 enfants ont bénéficié de l'aide communale pour leurs séjours en centre de loisirs sans hébergement.

## Consultez Notre Site Internet

Nous vous rappelons que la commune de ST LEGER DE MONTBRUN dispose d'un site internet dont voici l'adresse :

[www.st-legerdemontbrun.fr](http://www.st-legerdemontbrun.fr)

N'hésitez pas à le consulter pour connaître les dernières informations sur la commune : les comptes-rendus des réunions de conseil municipal, les derniers événements sur notre territoire, l'actualité de nos associations, etc...

## Nouveaux Habitants

Si vous venez d'arriver sur notre commune n'oubliez pas de vous présenter à la mairie. Nous ne manquerons pas de vous donner toutes les informations utiles pour faciliter votre installation sur notre commune et vous aider à découvrir notre territoire. Aussi, si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, cette démarche est possible tout au long de l'année civile mais ne sera effective qu'au 01 janvier de l'année suivante.

Pour cela, il faut vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



Nous recevons en mairie de nombreuses demandes d'acquisition de terrains à bâtir. Si vous possédez des terrains situés en zone constructible que vous souhaitez vendre, vous pouvez en informer la mairie pour dresser une liste des terrains à

vendre sur la commune qui sera communiquée aux demandeurs et diffusée sur notre site internet si vous le souhaitez.

## Vente Des Anciens Bâtiments Scolaires

La commune vend ses anciens sites scolaires situés dans le village de Vrères :



### L'école Arc en ciel :

Située 2 rue du Lavoir à VRERES comprend 2 bâtiments :

Un restaurant scolaire comprenant une cuisine avec groupe aspiration, une remise, un vestiaire, un sanitaire, un local de préparation avec grands placards, un local de stockage et un réfectoire. Le tout avec au sol du carrelage antidérapant.

Chauffage et cuisson au gaz en citerne.

Les menuiseries sont en double vitrage et relativement récentes. Le bâtiment est en bon état général.

Sa surface totale est de 120 m<sup>2</sup>.

Le deuxième bâtiment est l'ancienne école composée comme suit :

Un hall d'entrée, une mezzanine, sanitaires, placards, et trois salles de classe.

Les menuiseries sont en double vitrage et relativement récentes.

Le chauffage est assuré au gaz par une citerne.

Surface totale du bâtiment 240 m<sup>2</sup>.

### L'école Lune d'argent :

Située 14 rue de la Verdelle à VRERES

Bâtiment mitoyen comprenant :

Rez de Chaussée : Hall/vestiaires, salle de classe, sanitaires

Etage : Salle de classe, salle informatique

Petite cave - Préau

Cour goudronnée

Surface du bâtiment : 240 m<sup>2</sup>.

Prix de vente : 74 000 €



**Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la mairie de ST LEGER DE MONTBRUN au 05.49.96.70.01**

# En Bref

## Ne jetez plus vos textiles !!!!!

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie solidaire.

Un conteneur de collecte de vêtements a été installé auprès de la salle socio-éducative à VRERES par l'association TRIO (Textile Recyclage Initiative de l'Ouest) de NIORT. Sur le premier semestre 2013, il a été collecté dans ce conteneur déjà 820 kgs de textiles !!!

L'association RELAIS vous remercie pour vos dons.



## Reduire La Vitesse En Agglomeration



Afin d'améliorer la sécurité de tous et limiter la vitesse sur les routes communales en agglomération, une signalisation va être mise en place à VRERES dans le courant du mois de février 2014 :

**Rue de chambon :** A la demande des riverains, cette rue sera à sens unique de circulation, dans le sens de Rue de la Pille du bourg (RD 172) vers la rue de la mairie (RD 162). La circulation dans le sens inverse, de la rue de la mairie vers la rue de la pille du bourg, sera interdite à tous les véhicules.

**Rue des Hauts baudats :** A l'angle de l'impasse des Terres Fortes, une signalisation marquera l'entrée dans une zone scolaire et invitera les conducteurs à réduire leur vitesse.

## Le Plan D'Accessibilité de la voirie et des espaces publics

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux communes de rendre les voiries et espaces publics accessibles à toute personne souffrant d'un handicap quel qu'il soit (physique, visuel, auditif, mental et psychique) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La commune de ST LEGER DE MONTBRUN a créé un comité de pilotage communal composé d'élus et de personnes volontaires domiciliées sur la commune : assistantes maternelles (Mmes BARIN-COTILLON Dominique, GUENECHAULT Sylvie, LHOMEDET Sylvie, RAMBAULT Cynthia), présidents d'associations (Mrs BOILEVE Frédéric, BRIAND Nicolas, Henri THOMAZEAU) pour recenser les rues prioritaires à mettre aux normes en termes d'accessibilité pour le cheminement des piétons.

La priorité N°1 définie par le comité de pilotage a été donnée aux routes départementales qui traversent nos villages, ce qui représente à elles seules 5 578 mètres de voirie. Les priorités N°2 et N°3 ont été définies par rapport à l'implantation des services publics de la commune et la fréquence d'utilisation des voies communales. Il a donc été répertorié sur la commune 5 700 mètres en priorité N°2 et 5 010 mètres en priorité N°3.



Ce premier travail a ensuite été confié, après consultation, à un bureau d'étude Egis France pour apprécier les solutions techniques à mettre en oeuvre et chiffrer le coût des travaux à effectuer. Il s'avère que dans l'état actuel seulement 1% de ces voies départementales sont aujourd'hui accessibles.

Les principaux obstacles au cheminement des piétons sont l'absence de trottoirs ou de largeur sous dimensionnée, le stationnement inapproprié de véhicules sur la chaussée, le manque d'entretien des haies en bordure de voirie, les tuyaux d'évacuation des eaux pluviales de particuliers qui dépassent sur les trottoirs, les panneaux de voirie gênant le passage des piétons, l'absence de places de parkings handicapées, le manque de passage-piétons...

Des solutions techniques ont été proposées par le bureau d'étude pour chaque tronçon des voies classées en priorité N°1 soit 5 578 mètres pour un coût total de ces travaux qui s'élèverait à 787 700 €.

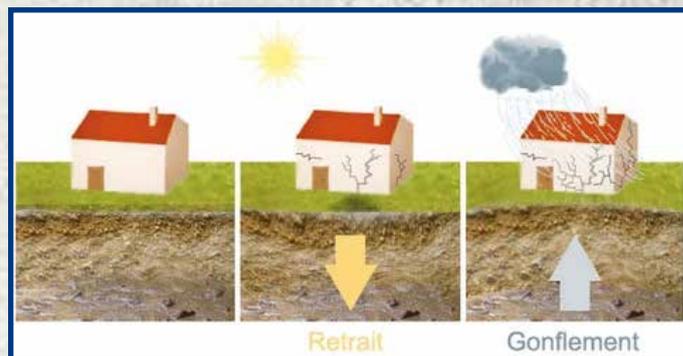


# Catastrophes naturelles

Le retrait gonflement des argiles est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Selon l'intensité du phénomène, les mouvements du sol induits peuvent provoquer des dégâts sur les constructions.

Les désordres se manifestent par :

- des fissurations sur les murs, les soubassements, les cloisons,
- une distorsion des fenêtres et des portes
- un décolllement des bâtiments annexes
- une dislocation des dallages,
- une rupture de canalisations enterrées...



Ce phénomène est la deuxième cause d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles après les inondations en France. Dans le département des Deux-Sèvres, 48 % du territoire est exposé à ce risque. La carte départementale des aléas retrait-gonflement des sols argileux classe la commune de St Léger de Montbrun avec un risque moyen à fort.

Si vous êtes concerné, il faut envoyer un courrier à la mairie du lieu sur lequel se trouve votre bâtiment sinistré en précisant sa date de construction, la date d'apparition des troubles et vos coordonnées complètes. Votre dossier sera ensuite transmis par la mairie à la Préfecture afin d'obtenir un arrêté de catastrophe naturelle, indispensable à l'indemnisation du sinistre par votre assureur.

Vous pouvez aussi prendre contact avec l'ASSPB 79 (Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Baties des Deux-Sèvres) qui vous conseillera au mieux sur les démarches à effectuer au **05.49.66.05.66**.

## Quelques mesures simples à respecter

### Une étude de sol

Avant de construire, il est fortement recommandé la réalisation d'une étude de sol par un bureau d'étude spécialisé en géotechnique. Seule l'étude permet de préciser la nature des sols et de déterminer les mesures particulières à observer pour réaliser en toute sécurité son projet.

### Adapter la construction

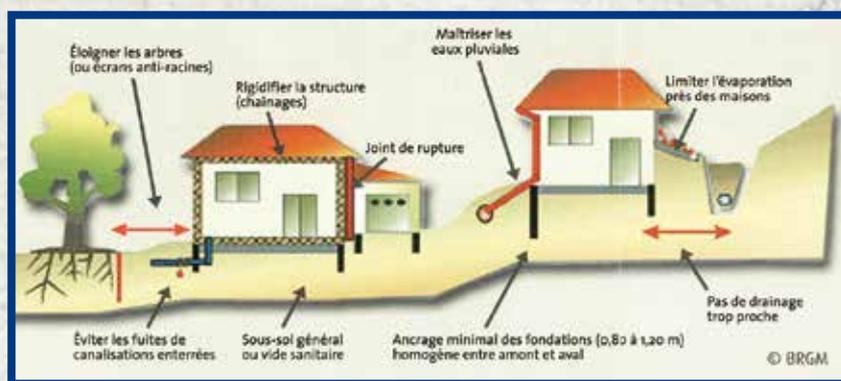
- réaliser des fondations suffisamment profondes
- rigidifier la structure du bâtiment
- désolidariser les bâtiments accolés

### Éviter les variations d'humidité

- maîtriser les rejets d'eaux pluviales
- assurer l'étanchéité des canalisations enterrées

### Contrôler la végétation arborescente

- éloigner suffisamment les arbres de la construction
- élaguer régulièrement
- installer des écrans anti-racines



## A noter :

La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle par la commune de St Léger de Montbrun pour les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2012 n'a pas été retenue par le ministère, après examen des conditions météorologiques pour cette période. De même la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle déposée suite à l'inondation du 21 mai 2013 par ruissellement et coulées de boues associées a été rejetée.

Enfin, suite aux pluies de grêle du mois de juin, la Préfecture a rappelé que les phénomènes tels que le vent et la grêle ne relèvent pas de la procédure d'indemnisation des catastrophes naturelles mais du champ assurantiel et sont assurables par une couverture "tempête, grêle et poids de la neige".

# Les Dolmens de Puyraveau

## Un site d'exceptionnel en Europe

Le musée préhistorique des Tumulus de Bougon a inauguré le 20 mars 2013 une salle dédiée au "Dolmen II" de Puyraveau sur la commune de Saint Léger de Montbrun.

Y sont exposés une collection extraordinaire de poteries, outils et particulièrement des pointes de flèches d'une remarquable finesse. Il s'avère être un monument les plus riches d'Europe !

Épilogue d'une magnifique histoire qui commence en 1964 quand des adolescents, réunis dans un "Club archéologique et spéléologique", entreprennent de "gratter" le site des dolmens de Puyraveau, dans un champ de la commune de St Léger de Montbrun.



Les Indiana Jones en herbe ont le nez fin : ils mettent au jour un incroyable trésor, qui dormait sous les pierres depuis le néolithique, des pointes de flèches, des poignards en silex, des éléments de parure, des vases...

"C'est le plus riche dolmen d'Europe", confirme Elaine Lacroix, le conservateur du musée des Tumulus de Bougon. Non seulement, les objets foisonnent mais en plus, la plupart sont intacts.

Dans l'enthousiasme de leur découverte et de leur jeunesse, les adolescents en oublient la loi sur la protection du patrimoine archéologique, qui interdit

strictement de se livrer à ce genre de fouilles sans en avoir ni les compétences ni l'autorisation... S'ils tiennent scrupuleusement un inventaire de leurs trouvailles, il n'est pas dressé dans les règles de l'art. Leur aventure tourne court. Les objets sont dispersés dans différents musées ; certains sont conservés en cachette par les adolescents eux-mêmes, d'autres échangés. "Personne n'a vu l'ensemble de ce dolmen rassemblé", affirme Elaine Lacroix, à la fois émue et heureuse d'avoir réussi cette gageure avec le concours de son équipe des Tumulus et l'aide précieuse d'un

doctorant, Vincent Ard, propulsé commissaire scientifique de l'exposition "Puyraveau, le secret du dolmen".

Vincent Ard, parti à son tour en quête, pour percer le secret de Puyraveau, et qui a retrouvé les adolescents à l'origine de la découverte, désormais sexagénaires. Certains décident de donner leur collection personnelle au musée, d'autres acceptent de la prêter. "Nous avons souhaité réunir tous les objets dans cette grande vitrine pour créer ce choc visuel, explique Elaine Lacroix. C'est une petite exposition mais elle est grandiose par ce qu'elle présente. C'est un scoop scientifique et patrimonial".

**Si vous êtes intéressé par l'histoire de ces Dolmens, un ouvrage retraçant cette étude est consultable à la Mairie de St Léger de Montbrun.**



# L'histoire de St Léger de Montbrun en mots fléchés

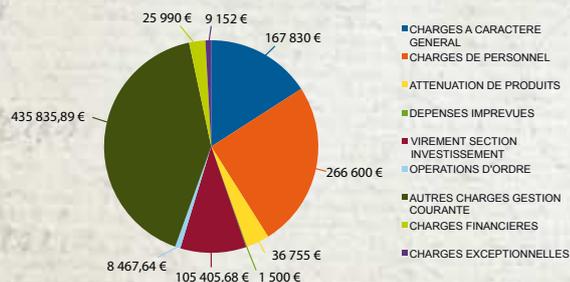
COMMUNE CHÈRE À L'AUTEUR	SCHWARZENEGGER REJOUIS	PETIT SAINT CHAMPAGNE	TÊTE BLONDE	CÉRÉALES ET FRUITS	LONG CONTRAT	SUR- VEILLE	M. LE MAIRE	
ILS AÉRENT LA MAISON	▼	▼	▼	▼	LANGUE	▼	▼	LE MONT- BRUN
→			POST- SCRIPTUM		SI TÔT!	▼	▼	L'ÉGLISE Y TRÔNE
HAMEAU DE ST- LÉGER		CENTRE	▼		CAPITALE DE TAÏWAN			
CAP		COMPO- SITEUR	▼		LAC D' ITALIE		FERMAI INVERSÉ	▼
HAMEAU DE ST- LÉGER		▼		...-SUR- TILLE DANS LE 21	DÉSORDRE EN SUISSE		CRI POUR CONSPUER	PETIT COURS
SOLDAT					CHEF DE BANDE			MIT LA TÔLE
→				RETOUR SONORE	▼		AVION RAPIDE	▼
SORTIE DE VRÈRES		LUTTE OUVRIÈRE		ÉTAT DE L'INDE			SUD- EST	PARTIE DE CALE
ARGENT		CONSER- VATEUR		INTER- JECTION		ÉTATS UNIS	▼	VIEUX SERVICE
→						NON FERMÉ		À LES
	TIRER LE BATEAU	▼			GÉNISSE	▼	MISE À NU	▼
	VENDEUR DE CAME				ÉTENDUE D'EAU		HYDRO- CARBURES	
TOKYO AVANT	▼		VOL AVEC ARMES		▼		À QUEL MOMENT ?	
LA MAIRIE Y EST		PRÉNOM DE ZOLA	ISOLÉ				BERGE	
→		▼	▼	LA TIENNE		MARINS : PHOQUES	▼	RÈGLE
				ÉRI- GERA		FAIT IMPRÉVU		POUR MOI
HAMEAUX DE ST- LÉGER				▼		▼		JULES ET ...
FROID								COMME
→		MILLE- PATTES			LE 7e : LE CINÉ		ELLE NOTÉ VITE	▼
		ROI DE COMÉDIE			J. J. PETIT		CAFÉ (LE)	
VILLAGE DE ST- LÉGER		▼		IMAGE IMPRIMÉE	▼		▼	DANS
				LANGUE D'OC				VIEILLE PIÈCE
VILLAGE DE L'AUTEUR			DÉROBA			FÊTES D'UN PÈRE		▼
			ACTIVA LE FEU			PAYÉE		VÉRIFIÉ
→		ARTISTE ALLEMAND	QUI REVIENT			▼		IL PASSE À BÉZIERS
			ÉTÉ CAPABLE					PLACER DES TUBES
PIGE	▼	JARDIN PUBLIC	▼		VIRER DU TRÔNE			▼
TRÈS BIEN		RIVIÈRE DE SUISSE			BOND			
CHÂTEAU DE LA COMMUNE		▼			▼	SOL	UNITÉ DE MESURE	REGARDÉ
						DO	ÉCRIVAIN ITALIEN	ROUGE À LONDRES
JOUA DES SABOTS			CHAMPION ET CARTE	CONTRER AU FOOT	▼	▼	▼	▼
À CÔTÉ DE VRÈRES			▼	SEIN DU SEIN			APRÈS MONT	▼
→				▼			DIEU SOLAIRE	
						NETTOYÉE À FOND		
NOTRE SEIGNEUR		PRÈS DE VRÈRES, J.J. PETIT Y HABITA						
								

Le conseil municipal remercie vivement Mr Michel BAUDOUIN, résidant sur notre commune, qui a réalisé cette grille de mots fléchés. Vous pouvez obtenir la solution de ce jeu auprès du secrétariat de la mairie de ST LEGER DE MONTBRUN.

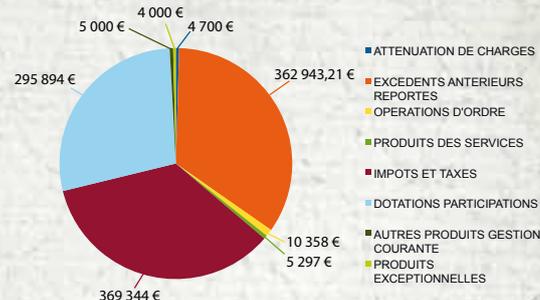
# Le Budget 2013

Pour l'année 2013, la commune a maintenu sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est un exercice qui n'est pas facile car il faut savoir que les collectivités ont des dépenses obligatoires et ne peuvent y déroger. 2013 a vu aussi la mise en place de la taxe d'aménagement sur les permis de construire et les demandes préalables de travaux. Nous connaissons l'impact de cette taxe sur les finances de la commune quand les services fiscaux les auront communiqués. Le lotissement des Terres Fortes est terminé. Trois nouvelles habitations y ont été construites et livrées. La fin aussi des travaux du réseau des eaux pluviales indispensable pour l'avenir pour de futur travaux d'aménagement. L'ouverture du nouveau groupe scolaire permettra d'importantes économies d'énergie et de fonctionnement. Bien plus instructif qu'un long discours nous vous laissons prendre connaissance des détails du budget primitif 2013 ci-dessous :

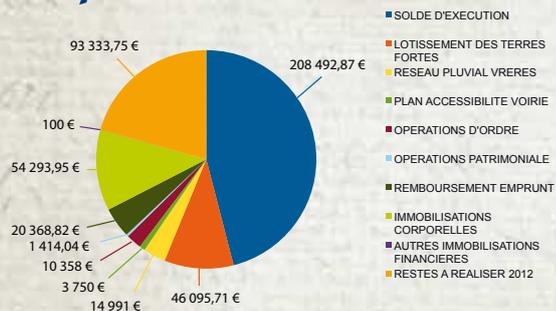
## Dépenses de fonctionnement



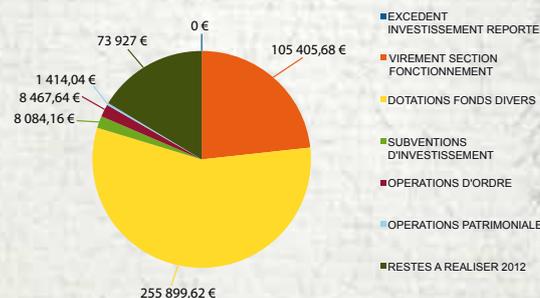
## Recettes de fonctionnement



## Dépenses d'investissement



## Recettes d'investissement



## Les Réalisations Communales 2013

<b>VOIRIE ET RESEAUX :</b>	<b>182 285,90 €</b>
Réseau pluvial VRERES :	90 069,54 €
Lotissement des Terres fortes :	54 604,75 €
au budget général	
Etude Plan D'accessibilité des Voies et espaces publics :	3 741,09 €
Achat de terrains :	1 380,32 €
Impasse du Pont de Lavaux à Orbé :	9 989,52 €
Achat panneaux signalisation (Rue de Chambon, passages piétons, passages à niveau SNCF, parkings handicapés) :	4 513,97 €
Travaux installation Bâche incendie de Rigny et de clôture :	12 731,53 €
Evacuation eaux pluviales rue des hauts Baudats :	5 255,18 €

<b>ESPACES VERTS /ATELIER :</b>	<b>3 855,61 €</b>
Achat épandeur sel :	1 181,29 €
Achat Tronçonneuse :	299,00 €
Achat Souffleur à feuilles :	229,00 €
Achat perforateur :	214,29 €
Achat touret et chariot de visite :	343,57 €
Achat siège ergonomique tracteur :	1 014,38 €
Achat armoire phytosanitaires :	574,08 €

<b>ECOLES :</b>	<b>1 953,69 €</b>
Chemin piétonnier entre le stade et la nouvelle école :	1 953,69 €

<b>STADE :</b>	<b>550,00 €</b>
Achat but de foot :	550,00 €

<b>CIMETIERE :</b>	<b>1 853,80 €</b>
Achat cavurnes :	1 853,80 €

<b>SALLES DE FETES :</b>	<b>8 407,34 €</b>
Réfection toiture Salle Quétimeau :	6 192,89 €
(dont 3000 € subvention FRIL).	

Alarme incendie Salle Socio :	1 841,89 €
Plan d'intervention Salle socio :	153,69 €
Achat plateaux de tables :	218,87 €

<b>MAIRIE :</b>	<b>11 223,29 €</b>
Aménagement nouveau bureau :	7 263,12 €
Achat Ordinateur Portable :	386,61 €
Achat imprimante couleur :	245,00 €
Achat vidéoprojecteur :	460,50 €
Achat mobilier plans du cadastre :	2 868,06 €

**Soit un total de 210 129,63 € de nouveaux investissements.**

# *Le Nouveau Groupe Scolaire Du Regroupement Pédagogique De Saint Martin De Macon Et St Leger De Montbrun*

## *1.2.3 Soleil !!!*

Non il ne s'agit pas de ce célèbre jeu enfantin mais le nom judicieusement attribué au nouveau groupe scolaire qui pavoisé de ses couleurs chatoyantes, a ouvert ses portes le jour de la rentrée scolaire. Au revoir "Lune d'Argent, Arc en ciel et Soleil Levant" qui durant plusieurs années ont accueilli les enfants de nos communes. Bienvenue dans ce nouveau groupe scolaire où le jour de la rentrée le soleil a brillé pour saluer son arrivée.



La journée "portes ouvertes" a rencontré un grand succès et suscitée l'intérêt de tous. Livré le 2 août 2013 en pleine période estivale, remercions tous les acteurs qui ont permis d'ouvrir pour la rentrée : les enseignants qui ont investi les lieux bien avant la rentrée, le personnel des deux communes qui malgré un effectif réduit a répondu présent, les entreprises qui ont joué le jeu (9 mois pour construire une école ce n'était pas gagné surtout quand la météo s'en mêle !), le cabinet Triade, le maître d'œuvre et toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la naissance de ce magnifique groupe scolaire.

**Souhaitons bon vent à 1.2.3 Soleil !!!**



# *Groupe scolaire 1.2.3. soleil*

## *RPI St Léger de Montbrun/St Martin de Mâcon*

1 Impasse des Terres Fortes – Vrères  
79100 St Léger de Montbrun

**05.49.96.70.26**

### *Vie scolaire :*

L'équipe enseignante a accueilli le mardi 4 septembre dernier, les élèves des 6 classes du RPI St Martin de Mâcon/St Léger de Montbrun au sein d'une même école : le groupe scolaire 1.2.3. soleil.

L'équipe enseignante, le personnel et les enfants apprécient le fait de vivre la journée d'école sur un site unique. La situation est sans commune mesure avec les conditions d'exercice passées.

Des portes ouvertes aux familles le samedi 31 août et au public le samedi 19 octobre ont été organisées par les enseignants et les élus qui ont recueilli des critiques positives suite à la visite du groupe scolaire.

L'école a accueilli de nouveaux collègues : Fabienne Baranger, Magaly Abélard et François Primault.



### *Equipe pédagogique pour 2013-2014 :*

**Classe de TPS-PS :** Fabienne Baranger avec Isabelle Berthonneau ATSEM

**Classe de MS-GS :** Virginie Pessereau et Magaly Abélard avec Maryline Stocquert ATSEM

**Classe de GS-CP :** François Primault avec Sylvie Masselot et Nathalie Poulet ATSEM

**Classe de CP-CE1 :** Sylvaine Berthelot

**Classe de CE2-CM1 :** Adélaïde Lebrun et Marie-Joëlle Weidmann (décharge de direction)

**Classe de CM2 :** Pascal Lacroix

Un enseignant remplaçant, Stéphane Dupré, est également rattaché à l'école et intervient sur le Thouarsais.

### *Inscriptions :*

Le secrétariat du SIFUP (gestion de la cantine, du transport scolaire et des dépenses liées à l'école et au personnel) est tenu par Mme Manceau à la mairie de St Martin de Mâcon (05.49.96.70.34). Pour rappel, toute inscription se fait à partir d'une présentation des familles auprès de ce secrétariat (livret de famille et justificatif de domicile). La directrice de l'école, Mme Lebrun, admet ensuite chaque élève au sein du groupe scolaire à condition que l'inscription soit validée en mairie. Pour les premières inscriptions TPS-PS 2014-2015, il est demandé de se présenter au printemps 2014 en mairie et non pas en septembre, car il est difficile d'ajuster les effectifs des groupes une fois la rentrée amorcée.

### *Les représentants au Conseil d'école :*

#### *Bilan des activités 2012-2013 à l'école élémentaire :*

#### Activités sportives

Classe transplantée pour les CE2/CM1/CM2 pour une découverte du milieu montagnard et la pratique du ski alpin du 13 au 21 janvier 2013 à St Jean d'Aulps (74).

Ce séjour a été financé par l'Association des Classes Transplantées de la Communauté de Communes, les familles et l'APE du RPI. Accompagnés des enseignants de cycle 3 et de 4 étudiants de l'Institut de Formation en soins infirmiers de Thouars, les enfants ont pu goûter aux joies des activités de neige.

- Durant toute l'année, toutes les classes ont participé à des rencontres USEP avec des classes partenaires du Thouarsais. Mais encore, les écoles élémentaires ont fait des séances de natation à la piscine de Thouars et ont utilisé différentes salles du Complexe Sportif pour des cycles d'une dizaine de séances (agrès, dojo, gymnase, salle de danse).

- Toute l'année dernière, les élèves des trois sites scolaires ont participé au projet : Découvrir la vie au Moyen-Âge lors des multiples activités (découvertes de fabliaux, chants et musiques de l'époque avec les intervenants de l'école de Musique de Thouars financée par la municipalité, mais aussi visite du château de St Mesmin financée par l'APE). En fin d'année scolaire, les six classes ont remonté le temps en partageant avec les familles durant la fête de l'école organisée par l'APE un spectacle médiéval (joutes, danses et présentation de la société féodale en costumes).



## *Temps forts 2013-2014 :*



Le fil conducteur de l'année qui liera le travail des 6 classes sera la découverte des quatre éléments (expériences scientifiques, productions d'écrit et artistiques autour du sujet et en fonction des niveaux des classes...).

Cette année, du fait de la réforme des rythmes scolaires, l'aide personnalisée est remplacée par un nouveau dispositif : les APC. Une heure hebdomadaire est proposée à des enfants après la classe, afin d'aider les élèves en difficultés, aider au travail personnel et mener des actions liées au projet d'école.

### **Le projet d'école mettra en avant :**

- des ateliers de mathématiques et de résolutions de problèmes ;
- mais aussi des activités de lecture et de productions d'écrits pour consolider les

apprentissages fondamentaux en permettant aux élèves d'être acteurs ce ceux-ci.

Les classes participeront au prix des Incorruptibles. Chaque élève devra étudier une série de livres, pour au final donner un avis de lecteur averti sur une sélection nationale. En cette année 2014 d'élections, le vote des enfants sera à nouveau mis à l'honneur au sein de la mairie de St Léger de Montbrun (isoloir, urnes et salle des mariages mis à disposition des classes pour faire mettre les enfants en condition).

Le troisième projet pédagogique portera sur la découverte de la commune de St Léger de Montbrun à vélo. Des parents formés encadreront avec les enseignants des sorties vélos pour les classes de Cycle 3 en circuit ouvert à la circulation. Au programme : validation du brevet de sécurité routière, apprendre à entretenir son vélo et se protéger (remerciement aux parents qui ont suivi la formation cyclisme à Airvault le samedi 5 octobre 2013).

## *Agenda :*

Le Père Noël rendra visite aux enfants de l'école élémentaire le jeudi 19 décembre (information à tenir secrète !).

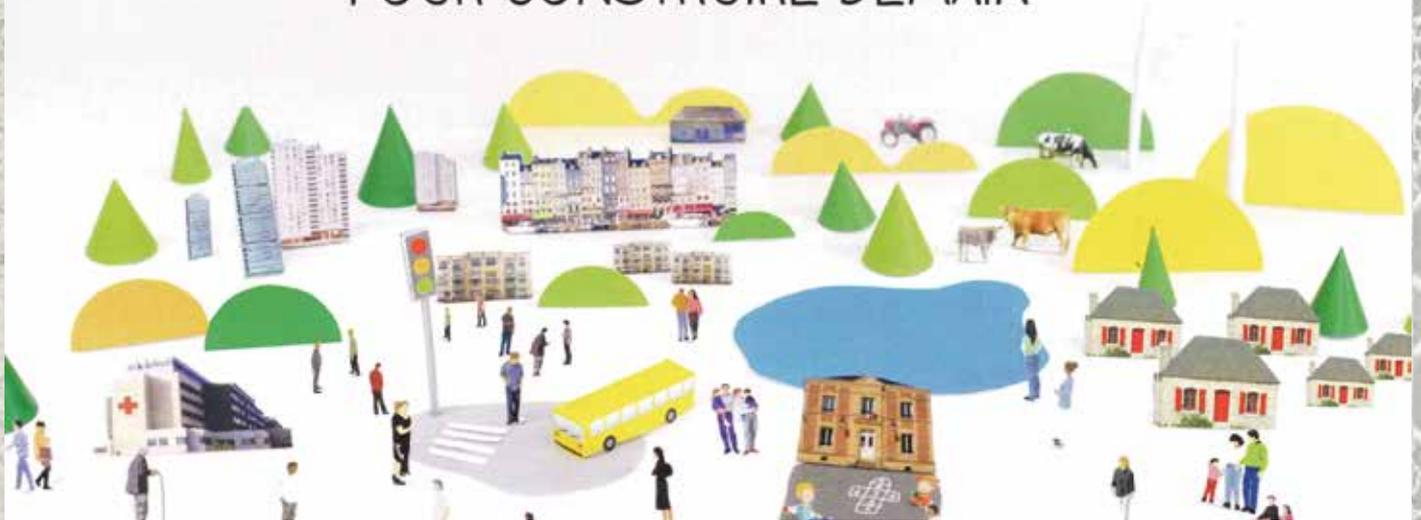
Fête des écoles le 28 juin 2014 sur le thème des quatre éléments.

# Recensement De La Population 2014



## RECENSEMENT de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



En 2014 tous les foyers de la commune de St Léger de Montbrun vont être recensés. Un agent recenseur employé par la commune passera à votre domicile sur la période du 16 janvier au 15 février 2014, déposer des documents à remplir puis les collecter lorsqu'ils seront complétés.

Sur la commune deux agents recenseurs ont été recrutés :



Mme Amandine PIERRE, Mme Lydie CORNUAULT

Ces deux personnes seront munies d'une carte officielle qu'elles vous présenteront et sont tenues au secret professionnel. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

### *A quoi sert le recensement ?*

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin.

Ces informations sont aussi utiles pour prendre des décisions d'utilité publique concernant les équipements collectifs : les écoles, les hôpitaux, les crèches, l'installation de commerces, la construction de logements...

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique.

Deux types de documents doivent être remplis :

- une feuille logement : Elle est consacrée à la composition de la famille mais également aux caractéristiques et au degré de confort du logement.
- un bulletin individuel. Ce questionnaire concerne chaque personne vivant dans le logement : identité, cursus scolaire, emploi, etc...

Vos réponses resteront confidentielles et anonymes.

# 2014 : Elections municipales, communautaires et européennes

L'élection des conseillers municipaux et communautaires aura lieu  
**les dimanches 23 et 30 mars 2014**

## Ce qui va changer :

A partir de 2014, les procédés de vote vont changer pour les communes de plus de 1000 habitants. Par conséquent la commune de St Léger de Montbrun va devoir adopter ces modifications dès les élections municipales du 23 et 30 mars 2014.

## Présentation obligatoire d'une pièce d'identité:

Lors des élections de mars 2014, vous devrez donc impérativement présenter une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport...) en plus de votre carte d'électeur.

Dans le cas contraire vous ne pourrez pas participer au vote.

## Election au scrutin de liste bloquée :

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections de 2008 mais au scrutin de liste bloquée. Cela signifie que vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage est interdit. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera NUL.

## Election des conseillers communautaires :

Lors des élections municipales 2014 vous devrez dans le même temps élire **2 conseillers communautaires plus 1 remplaçant** qui représenteront la commune de St Léger de Montbrun au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Pour cela le jour des élections municipales, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote. Cependant ce bulletin sera composé de deux colonnes :

- la colonne de gauche présentant la liste des 15 candidats à l'élection municipale
- la colonne de droite indiquant les 3 candidats à l'élection des conseillers communautaires.

Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Vous ne votez qu'une seule fois. Par conséquent **vous ne pouvez pas séparer les 2 parties du bulletin.**

## La répartition des sièges :

Si les voix issues du scrutin servent à la fois au calcul de la répartition des sièges de conseillers municipaux et des sièges de conseillers communautaires, deux calculs indépendants devront être effectués. Les sièges seront en effet répartis entre les listes, élection par élection, à la proportionnelle avec prime majoritaire.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10 % des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10 %. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour. Les premiers des listes élues auront vocation à siéger au sein de l'intercommunalité.

## A noter :

L'élection des députés européens aura lieu Dimanche 25 mai 2014.

**Vous ne pouvez pas vous déplacer ?**



Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous.

**Parce que c'est important, il y a toujours un moyen de voter.**

Cette démarche peut s'effectuer auprès du commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou du tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

# Club De Gymnastique Volontaire Montbrunoise

## *Bureau :*

Présidente : **Marylène Sauvestre**

Vice-présidente : **Liliane Brossard**

Trésorière : **Brigitte Merceron**

Secrétaire : **Michèle Lacroix**

Membres : **Annie Belliard, Laurence Berthelot, Brigitte Boilève, Marcelle Brossard, Céline David, Marie Fuzeau, Hélène Guinut, Annie Leclerc, Sylvie Lhomedet, Janye Mauneau, Aline Pierre, Thérèse Piraudeau, Christine Tétrault.**

Notre club vient de fêter ses 30 ans d'existence. Nous voulions que cet événement soit réussi et des mois de préparation n'ont pas été de trop pour que tout soit à la hauteur de nos espérances. Au fil des jours, nous avons souvent changé de fonctions ! Des secrétaires ont envoyé plus de 350 invitations tandis que des enquêtrices se lançaient sur la piste des licenciées parties de la commune. Et puis il a fallu auditionner des orchestres, choisir la décoration et le traiteur...

Ce fut une période stressante, mais la motivation et l'implication de chacune ont permis que ce 19 octobre soit une réussite. Que ce soit au niveau des rencontres ; nous avons été très heureuses de revoir des "anciennes" dont certaines venaient de loin ; de la richesse des costumes, du repas et de la musique ; la piste n'a pas désempli de la nuit.

Nous ne pouvions pas fêter nos 30 ans sans un moment protocolaire et la cérémonie de remises de médailles en fut un. Au nom de la fédération nationale, Monsieur le Maire a félicité Liliane Brossard, Marcelle Brossard, Aline Pierre, Thérèse Piraudeau, Marylène Sauvestre et Anita Savarit pour leurs 30 ans de GV, Michèle Lacroix 22 ans de GV, Laurence Berthelot, Marie-Thérèse Malinge, Brigitte Merceron, Christine Tétrault et Christine Vion 15 ans de GV.

Bien qu'exprimés lors du discours de notre présidente, nous renouvelons nos remerciements aux anciennes présidentes, secrétaires, trésorières, membres de bureaux et licenciées. Ce sont elles qui ont bâti les fondations de l'association et notre club actuel leur doit beaucoup.

## *Gymnastique volontaire :*

Le mardi de **20h15 à 21h15**  
avec un animateur de la Communauté de  
Communes Stéphanie Haie.

## *Step :*

Le jeudi de **19h00 à 20h00**  
Avec Laurence Renault  
Prix de la licence : **55 €**



**Nous vous souhaitons un joyeux Noël  
et une bonne année 2014**

# Les Mordus du Théâtre

2013, une année exceptionnelle pour les Mordus du Théâtre !!!

En effet, nous avons joué 2 pièces de théâtre.

Début avril, nous avons présenté "Une histoire de Oufs", comédie de Pierre Sauvill, à plus de 200 personnes sur 3 séances.

En octobre, nous avons joué une pièce en 4 actes créée par la troupe, "Mites et termites", pour le repas du CCAS. Cette histoire humoristique, inspirée de faits locaux, a ravi le plus grand nombre.

Nous vous invitons à notre prochain spectacle, courant avril 2014. Nous jouerons une nouvelle comédie "Imper et passe" de Vincent Durand. Pour cela 2 nouveaux acteurs nous rejoignent Aline et Bruno.



# Le Comité des Fêtes

*Marché de Noël 2012*



## *Composition du bureau :*

Présidente : **Dominique Barin-Cotillon**

Vice présidente : **Valérie Renault**

Secrétaire : **Annick Violleau**

Secrétaire Adjointe : **Fernande Crépin**

Trésorière : **Marinette Cartier**

Trésorier Adjoint : **Rodolphe Chauvet**

**Freddy Guénéchault + membres**

L'année 2013 a été une bonne année. Nos manifestations se sont déroulées avec le beau temps cette année. Le vide grenier du 26 mai 2013 s'est fait à la salle quétineau, et nous le renouvelerons à cet endroit en 2014. La marche de juin comme chaque année a été un succès et le 14 juillet a compté plus de monde. Nous organisons également la soirée de la Saint Sylvestre à la salle socioculturelle. Nous comptons un nouveau membre dans notre équipe Benjamin de Vrères. Le comité des fêtes investit dans une sono afin d'animer nos manifestations. Seul point négatif, nous annulons le marché de Noël par manque d'exposants.

Nous restons adhérents de l'association des Saint Léger de France et d'ailleurs. Notre sortie à Boissy St Léger s'est très bien passée. Nous étions 3 à participer.

Cette année nous nous déplacerons à St Léger Les Paray (bourgogne). Venez nous rejoindre pour le week-end de la pentecôte.

Vous pouvez retrouver photos et renseignement sur le site : [www.stleger.info](http://www.stleger.info)

*Marché de Noël 2012*



*Fête du 14 juillet 2013*



*Léo, mascotte de l'association  
des St Léger de France*

## *Nos manifestations 2014 :*

30 mars : **Bourse puériculture**

25 mai : **Vide grenier Salle Quétineau**

27 juin : **Marche semi-nocturne**

13 juillet : **Fête nationale**

28 septembre : **Bourse puériculture**

31 décembre : **Réveillon de la St Sylvestre**



*Fête du 14 juillet 2013*

# Association des Parents d'élèves

**SAINT LEGER  
DE MONTBRUN**



**SAINT MARTIN  
DE MACON**



## *Composition du bureau :*

Président: **Maxime GOBIN**  
(rang du bas, premier à partir de la gauche)  
Vice-présidente: **Alexandra BERNIER**  
(rang du bas, troisième à partir de la gauche)  
Trésorier: **Guillaume PROUST**  
(rang du bas, deuxième à partir de la gauche)  
Vice-trésorière: **Céline MICHENET**  
(pas sur la photo)  
Secrétaire: **François GAUDUCHEAU**  
(rang du haut, premier à partir de la gauche)  
Vice-secrétaire: **Stéphanie POUPARD**  
(rang du haut, deuxième à partir de la gauche)  
Responsable achats: **Isabelle VIOLLEAU**  
(rang du bas, cinquième à partir de la gauche)  
Vice-responsable achats: **Sephora FAUCHER**  
(rang du haut, troisième à partir de la gauche)  
Responsable boissons: **Mathieu SUHARD**  
(rang du bas, quatrième à partir de la gauche)  
Vice-responsable boissons :  
**Mickaël PRUDHOMME** (pas sur la photo)

Après une première année bien remplie, l'Association des Parents d'Élèves a relancé la vente de brioches de Vendrennes fin octobre ainsi que le partenariat de vente de sapins avec Gamm Vert, avant l'organisation de son loto à la mi-novembre.

Grâce à vos participations lors de ces différentes manifestations, l'A.P.E. aide au financement des différentes sorties sportives et éducatives des enfants, ainsi que tous les 3 ans à la classe découverte (voyage d'une semaine pour les plus grands). Elle participe aussi à l'achat de matériel pour l'école.

Merci à tous pour vos dons, votre participation aux actions et à l'équipe enseignante.

Pour suivre l'actualité de l'association, nous sommes sur Internet :  
<http://ape.montbrun.macon.free.fr>

**Tout le bureau vous souhaite une excellente année 2014!!**

## *D'autres manifestations sont prévues sur 2014 :*

- Chasse aux poissons d'avril le 06 avril
- Fête des écoles le 28 juin
- Marché de printemps à Orbé le 04 mai

# Acca St léger de Montbrun



## *Composition du Bureau :*

Président : **David BOULORD**  
Vice-présidents : **Christophe BERTHONNEAU**  
**Jean Luc DELAVault**  
Trésorier : **Patrick RENAULT**  
Vice-Trésorier : **Antony GRIVault**  
Secrétaire : **Hervé FORATIER**  
Vice-Secrétaire : **Frédéric BOULORD**  
Membres : **Christophe GOBIN, Gabriel BILLAUD,**  
**Jean-Marie PUCHault, Pierre JOUBERT.**

Pour la saison 2013-2014, le nombre de sociétaires a légèrement baissé, passant de 182 à 162.

Malgré les efforts de gestion menés depuis plusieurs années, cette saison restera en demi teinte à cause d'un printemps particulièrement pluvieux et donc néfaste pour la reproduction du gibier à plumes mais aussi pour le lièvre.

Plan de chasse pour les chevreuils : 25 bracelets attribués dont 4 à l'approche en tir d'été.

**Bonne et heureuse année 2014.**

## *Le Club "Nous Tous"*



Le Club nous tous déplore cette année la perte de deux adhérents : Madame DELAVault à l'âge de 90 ans et de Monsieur COGNARD André.

Le calendrier 2013 a été bien rempli pour notre club :

Galette des rois, après-midi tourtisseaux, Repas du club, gâteau de pâques, concours de belote, 2 bals à la ballastière, repas de printemps aux Trois Moutiers, 2 journées proconfort suivies d'un repas, pique-nique à Varanne, reprise en septembre suivie d'un repas de Noël chez ROUSSEAU Joël, Buche de Noël, Voyage de Noël avant Noël à Saucelles (49).

**Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.**

## *Agenda 2014 :*

- 09 janvier : Assemblée générale.
- 02 mai 2013 : Concours de belote
- 29 mai : Bal à la ballastière
- 24 septembre : Concours de belote
- 12 octobre : Bal à la ballastière

Les dates des autres manifestations vous seront communiquées ultérieurement.

# Les Anciens Combattants

## Composition du bureau :

Président d'honneur : **Daniel ROHÉ**

Président : **Gilles BOULORD**

Vice-Président : **Henri FAJOUX**

Trésorier : **Josiane FAJOUX**

Membres du bureau :

**Jean-Michel COUSIN, Guy PETIT**

En 2013, la section compte 36 adhérents :

\* Indochine : 1 ; \* AFN : 22 ; \* Veuves : 10

\* Sympathisants : 3

En 2013, la section compte 36 adhérents : Indochine : 1, AFN : 22, Veuves : 10, Sympathisants : 3.

Le bureau départemental de l'UFAC nous avait demandé d'organiser le congrès départemental mais le bureau de la section n'a pas pu accepter malgré le soutien de Monsieur le Maire pour 3 raisons :

- le manque de personnel pour assurer le travail de cette journée,
- le manque de salle et la location d'un tivoli trop élevée pour nos finances,
- L'éloignement du monument aux morts pour la cérémonie de remise des médailles militaires.

La prochaine assemblée générale de la section aura lieu le 24 janvier 2014 à 14h30 à la salle annexe.

L'année 2014 marquera le début du cycle de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale qui durera 4 années.

Ce centenaire sera l'occasion d'un hommage international à tous ces combattants tombés pour leur pays. Il permettra également de rassembler les belligérants d'hier, amis d'aujourd'hui réunis pour porter un message de paix.

## 1914-2014 : Centenaire De La Première Guerre Mondiale



Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site de la préfecture des Deux-Sèvres.

## Nostalgia

D'un à plusieurs couples, l'Association NOSTALGIA de ST LEGER DE MONTBRUN a le plaisir de vous proposer son spectacle de danses de salons lors de moments festifs (repas de club, anniversaires, bals). Toutes les danses rétro avec pour chacune sa superbe tenue.

Eventuellement, lors de prestations, il peut y avoir la présence de notre danseuse orientale.

Contact : Sanchez Michèle et Roger Orbé

Tel : **06.04.18.50.57.**

Depuis de nombreuses années, Nostalgia participe aux spectacles des Papillons artistiques d'Angoulême qui ont animé plusieurs fois le repas des seniors de ST Léger de Montbrun.

Sur You Tube retrouvez nos vidéos : TheRoger79100



# *Ping-Pong Club Saint Léger de Montbrun*

## *Composition du bureau :*

PRESIDENT :  
**THOMAZEAU HENRI**

SECRETAIRE :  
**GALARD SOPHIE**

TRESORIER :  
**DURAND EMMANUEL**



*Dique nique de fin de saison au bord du Thouet*

Pour la saison 2013–2014, le nombre de licenciés est en légère progression (à ce jour 38) notamment grâce à l'arrivée de plusieurs jeunes.

- Cette saison, 5 équipes évolueront en championnat départemental :
- L'équipe n°1 évoluera en Promotion Régionale (PR). Elle visera le maintien en PR cette saison, avec une équipe renforcée après une montée de Départemental 1 (D1). Elle joue son championnat le dimanche matin.
- L'équipe n°2 évoluera en Départemental 1 (D1). Elle visera le maintien avec une équipe homogène. Elle joue son championnat le dimanche matin.
- L'équipe n°3 évoluera en Départemental 2 (D2). Elle visera le maintien en D2. Elle joue son championnat le vendredi soir ou le samedi après-midi.
- L'équipe n°4 évoluera en départemental 4 (D4), cette équipe composée de plusieurs jeunes jouant en loisirs l'année passée est encadrée d'un adulte plus expérimenté.

Enfin l'équipe n°5 évoluera en Départemental Loisir, composée principalement de jeunes joueurs, elle a pour principal objectif de les faire progresser en faisant des rencontres officielles. Elle joue son championnat le samedi après-midi.

## *Les entraînements*

Les entraînements (comme les matchs) ont lieu à la Salle Omnisports de Vrères dans de très bonnes conditions de jeu :

- le mardi de **18h à 20h30**
- le vendredi de **20h30 à 23h30**

Nous avons également une école de tennis de table (séance réservée aux jeunes joueurs et encadrée par Henri THOMAZEAU qui a lieu le mardi de 18h à 19h15).

Le championnat se déroule de septembre à mai, complété par de nombreux tournois organisés dans le département.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Henri THOMAZEAU

au **05 49 96 78 12**

Site de la ligue de tennis de table :  
<http://www.tennisdetablepoitoucharentes.com>

# Tennis-Club Montbrunois

## *Le Bureau :*

Président :

**Pierre FAUCHER**

Vice-présidents :

**Fabien MAGUY**

Secrétaire :

**Pascal LACROIX**

Trésorier :

**Pascal LACROIX**

Membres :

**Boris BACHELIER**

**Christophe CHATRY**

**Frédéric FAUCHER**

**Eric JACQUET,**

**Jean-Michel SAVARIT**



Malgré un effectif réduit, la bonne entente est toujours présente au sein de l'association, notamment lors des rencontres par équipes où chacun donne le maximum pour apporter son point à l'équipe.

## *Bilan Sportif 2012-2013*

Les dames qui évoluent sous les couleurs du TC Louzy, ont terminé 4<sup>ème</sup> (sur 8) de leur poule de 1<sup>ère</sup> Division, tout en ayant concédé un forfait.

En compétition "Séniors", 3 équipes masculines étaient engagées.

Pour l'équipe 1, qui retrouvait la Régionale 3, la marche était trop haute et elle n'a pas pu assurer son maintien.

L'équipe 2, qui évoluait en 2<sup>ème</sup> Division, a gagné lors de la dernière journée le match de la remontée et jouera de nouveau en 1<sup>ère</sup> Division en 2014.

L'équipe 3, composée de jeunes joueurs (Baptiste et Corentin Letang, Quentin Bunet-Antigny, Alex Jagueneau et Xavier Pillet) a brillamment terminé 3<sup>ème</sup> de sa poule en 3<sup>ème</sup> Division.

Enfin, les 2 équipes des + de 35 ans ont remporté leur championnat respectivement en Pré-Régionale et en 2<sup>ème</sup> Division.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le tournoi officiel n'a malheureusement pas présenté de tableau féminin par manque d'engagées. Il a toutefois réuni une cinquantaine de joueurs.

## *Tarif des licences 2014 :*

- 18 ans et moins : **29 €**
- Etudiants, demandeurs d'emploi : **40 €**
- Autres : **52 €**

Entraînements à la salle omnisports de Vrères :

Vendredi, de **18h à 22h**.

## *Animation et Projet :*

**Soirée des 30 ans du club :** le samedi 18 janvier 2014, à la salle Quétineau de Vrères.

Possible fusion des deux clubs (St Léger et Louzy), pour l'année 2015.

# Union sportive de Vrère stade du Montalais



## Saison 2012-2013

L'équipe séniors 1 termine 1<sup>er</sup> en 3<sup>ème</sup> division et accède à la 2<sup>ème</sup> division départementale comme il y a 2 ans (17 points d'avance sur le 2<sup>ème</sup> avec 79 buts marqués et 16 buts encaissés).

L'équipe 2 finit 10<sup>ème</sup> en 4<sup>ème</sup> division et se maintient in extrémis.

L'équipe 3 se classe 9<sup>ème</sup> sur 12 en 6<sup>ème</sup> division.

Dans le groupement ENE 79 composé de 5 clubs (Vrère-Louzy-Lutaizien-oiron-Brion et Vergentonnaise) :

L'équipe U15 se classe 4<sup>ème</sup>

L'équipe U18 se classe 9<sup>ème</sup> sur 11

Les 3 équipes U13 composées de 37 joueurs :

l'équipe 1 se classe 5<sup>ème</sup> sur 12

l'équipe 2, 4<sup>ème</sup> sur 6

l'équipe 3, 6<sup>ème</sup> sur 6

## Saison 2013-2014

L'effectif du club reste stable, 143 joueurs et dirigeants licenciés, répartis en 53 joueurs séniors, de 35 joueurs U6 à U11, de 23 joueurs et de nos 2 arbitres. (Laurent Lemaitre et Grégory Bodin)

## Composition du bureau

Président:

**Frédéric Boilève**

Vices-présidents:

**Olivier Gobin, Jimmy Douet**

Secrétaire:

**Mickael Berthonneau**

Secrétaire adjoint:

**Daniel Lhomedet**

Secrétaire suppléant:

**Jean-Michel Lhomedet**

Trésorier :

**Grégory Sorin**

Trésorier adjoint :

**Frédéric Bouju**

Trésorier suppléant:

**Alain Pierre**

Stade de foot : **05 49 96 74 85**

Site du club :

<http://club.quomodo.com/usvrere>

## La vie du club

Les objectifs de la saison dernière ont bien été atteints.

Le bon départ de l'équipe 1 en 2<sup>ème</sup> division ainsi que l'équipe 2 en 4<sup>ème</sup> division, confirme le bon travail des entraîneurs Jérémy Babin et Jimmy Douet.

Changement pour l'équipe 3 qui évolue désormais en 5<sup>ème</sup> division après la suppression de la 6<sup>ème</sup> division par le district des Deux-Sèvres.

Emilie Janneau prend la direction de l'école de foot, épaulée par nos jeunes éducateurs (Entraînements le mercredi après-midi).

Les catégories u6 à u11 sont en entente avec le club de Lutaizien-oiron.

## Dates 2014 à retenir :

- **Concours de belote** : le 11 janvier 2014
- **Diner dansant** : le 22 mars 2014
- **Méchoui** : le ?? juin 2014
- **Galette des rois** : le 26 janvier 2014
- **Assemblée générale** : le 13 juin 2014
- **Loto** : le 11 octobre 2014

L'équipe dirigeante et l'ensemble du club vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année. Remerciements à nos fidèles sponsors et supporters...

*Le chèque cadeau POE,  
La bonne idée quand on n'a pas d'idée!*

Vous souhaitez faire plaisir à vos  
proches ? **C'est facile !**

# Offrez des heures d'**Aide A Domicile**



Pour les fêtes de fin d'année  
et pour tout autre occasion:  
**anniversaire, fête des mères et fête des pères,...**



- Forfait ménage, jardinage,...
- Organisation d'anniversaires, de fêtes surprises,...
- Accompagnement, compagnie,...

Pour plus de renseignement sur cette offre, contactez POE  
au **05.49.66.76.70**

## **SARL MAINARD**

- Peinture façade
- Peinture
- Papiers peints
- Vitrerie
- Revêtement sols et murs



1, rue du Four - VRERES  
79100 ST-LÉGER-DE-MONTBRUN **05 49 96 73 13**

## **CENTRE FUNERAIRE LEYLAVERGNE**



Route de Saumur  
SAINTE VERGE  
79100 THOUARS

Tél. **05.49.96.37.37** - Fax 05.49.96.18.65



# Calendrier des fêtes et manifestations 2014

## Janvier :

- 11 : Concours de belote ; Football Club «US Vrères»  
Salle socio-éducative de Vrères
- 18 : 30 ans du Tennis Club Montbrunois  
Salle QUETINEAU, de Vrères

## Mars :

- 30 : Bourse à la puériculture – Comité des Fêtes  
Salle socio-éducative de Vrères

## Avril :

- 4 au 6 : Représentations des Mordus du Théâtre  
Salle socio-éducative de Vrères

## Mai :

- 02 : Concours de Belote – Club «Nous Tous»  
Salle socio-éducative de Vrères
- 04 : Marché de printemps de l'Association des  
parents d'Elèves de St Léger/St Martin- Site de la  
garderie périscolaire d'Orbé.
- 08 : Anciens Combattants :  
Cérémonie commémorative de la 2<sup>ème</sup> Guerre  
Mondiale – Butte de Montbrun
- 25 : Vide-grenier – Comité des fêtes  
Salle Quéteineau- Vrères

## Juin :

- 18 : Appel du Général de Gaulle – Butte de Montbrun
- 27 : Marche semi-nocturne – Comité des Fêtes  
Salle Socio-éducative de Vrères
- 28 : Fête de l'école  
Association des Parents d'élèves

## Juillet :

- 05 : 30 ans du Club de Tennis de table Montbrunois  
Salle socio-éducative de Vrères
- 13 : Fête du 14 Juillet au Stade Montalais-Vrères

## Septembre :

- 24 : Concours de Belote – Club «Nous Tous»  
Salle socio-éducative de Vrères
- 28 : Bourse à la Puériculture – Comité des Fêtes  
Salle Socio-éducative de Vrères

## Octobre :

- 04 : Repas des Aînés organisé par le CCAS de ST  
LEGER DE MONTBRUN
- 11 : Loto –Football Club «US Vrères»  
Salle Socio-éducative de Vrères
- 18 : Bal de l'Association de Gymnastique Volontaire  
Salle Socio-éducative de Vrères

## Novembre :

- 01 : Journée du souvenir Français
- 11 : Cérémonie commémorative de la 1<sup>ère</sup> Guerre  
Mondiale – Butte de Montbrun
- 15 : Loto – Association des Parents d'élèves –Salle  
Socio-éducative de Vrères

## Décembre :

- 05 : Commémoration de la guerre d'Algérie
- 31 : Réveillon de la Saint Sylvestre  
Comité des Fêtes  
Salle Socio-éducative de Vrères.

POMPES À CHALEUR • SOLAIRE • PHOTOVOLTAÏQUE  
EOLIEN • CHAUFFAGE • CLIMATISATION  
ÉLECTRICITÉ • ISOLATION • PLOMBERIE • SANITAIRE  
COUVERTURE • ZINGUERIE



105 bis, av. Emile Zola - 79100 THOUARS

Tél. 05 49 96 37 84 - rateaufres@wanadoo.fr

BRASSERIE - PIZZERIA  
GRILL - BAR - GLACIER

## Le Pilote



145, Av. Emile Zola - Route de Saumur  
(Parking E. Leclerc) - 79100 THOUARS

Tél. 05 49 66 29 31

E.mail : pilote79@gmail.com - www.brasserie-lepilote.fr